

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-2751

présenté par

M. Sabatou, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Raux,
M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	6 933 829
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	6 933 829	0
TOTAUX	6 933 829	6 933 829
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à redynamiser l'enseignement agricole public par le soutien financier aux établissements en difficulté financière.

Le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt catégorise financièrement 76 des 172 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) existants en « inquiétude » ou « en crise financière potentielle ou avérée ». Cette dernière catégorie comprend 37 établissements, soit 6 de plus que l'année précédente. Parmi ceux-ci, 5 établissements sont en état de crise financière avérée.

Les facteurs de problèmes financiers sont multiples : contexte inflationniste sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, exploitations et ateliers technologiques en difficulté... Mais la situation ne peut perdurer ou pire, s'aggraver.

Au regard des objectifs partagés d'augmentation du nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et du vivant, dans la perspective du renouvellement des générations en agriculture et de la mise en œuvre de la transition agroécologique, les EPLEFPA seront des acteurs majeurs dans leur territoire pour parvenir à notre ambition en faveur de l'agriculture française.

Il est donc proposé d'allouer 6 933 829 euros supplémentaires à destination des EPLEFPA en risque ou en état de crise financière.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- une augmentation de 6 933 829 €, en AE et en CP, de l'action 05 « Moyens communs à l'enseignement technique agricole (public et privé) » du programme n° 143 « Enseignement technique agricole » ;

- une diminution de 6 933 829 €, en AE et en CP, de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme n° 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité réduire les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national de l'enseignement technique agricole public - Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).